



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/34/575  
19 octobre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 60 d) de l'ordre du jour

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du  
Plan d'action pour lutter contre la désertification

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	2
II. DEBATS A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....	3 - 8	3
III. OBSERVATIONS PRESENTEES PAR LES GOUVERNEMENTS .....	9 - 17	6
IV. CONCLUSIONS .....	18 - 20	10

Annexe

RESUME DES OBSERVATIONS PRESENTEES PAR LES GOUVERNEMENTS AU SUJET  
DES MESURES ET MOYENS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT EN VUE DE  
L'APPLICATION DU PLAN POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

## I. INTRODUCTION

1. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 33/89 du 15 décembre 1978, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'étude des mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification (A/33/260) et a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des gouvernements sur cette étude et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, sur les résultats obtenus.

2. Dans une note verbale en date du 16 avril 1979 adressée à tous les Etats en application de la résolution, le Secrétaire général a invité les gouvernements à communiquer leurs vues sur la question au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux fins du rapport demandé par l'Assemblée générale, et ce avant le 15 juin 1979. Cette note verbale était accompagnée du document contenant l'étude des mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification (UNEP/GC.6/9/Add.1), qui a été adressé aux gouvernements pour examen.

## II. DEBATS A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

3. La question des mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification a été soulevée pour la première fois à la Conférence des Nations Unies sur la désertification, en septembre 1977. Le projet de plan d'action présenté à la Conférence indiquait que la mise en état des sols dégradés se justifiait du point de vue du rendement, et que les mesures préventives, d'un coût inférieur à celui de la mise en état, étaient encore plus justifiées du point de vue économique. Toutefois, des ressources additionnelles étaient nécessaires pour l'application du Plan d'action. La Conférence était saisie de recommandations concernant les conditions et moyens éventuels de financement du Plan d'action.

4. A sa 17<sup>ème</sup> séance plénière, le 9 septembre 1977, la Conférence a adopté par consensus le Plan d'action pour lutter contre la désertification, qui contenait notamment une section relative aux mesures et moyens additionnels de financement en vue de son application (A/CONF.74/36, par. 104).

5. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale, suivant en cela les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, a décidé, au paragraphe 13 de sa résolution 32/172, de prier le Directeur exécutif du PNUE de faire établir, par un petit groupe d'éminents spécialistes du financement international des projets et programmes, une étude des mesures et moyens additionnels de financement aux fins de l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification. Cette étude a été présentée au Conseil d'administration du PNUE dans le document UNEP/GC.6/9/Add.1.

6. A sa sixième session, tenue en mai 1978, le Conseil d'administration a examiné l'étude et plusieurs délégations ont noté qu'elle contenait des renseignements utiles et des propositions novatrices 1/. Après avoir discuté de l'étude, le Conseil d'administration a adopté la décision 6/11, par laquelle il a notamment pris note de l'étude, décidé de soumettre l'étude, accompagnée d'un extrait du rapport du Conseil d'administration, à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session et invité l'Assemblée générale à demander au Secrétaire général de solliciter les vues des gouvernements et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, sur les résultats obtenus.

7. En décembre 1978, lors de sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'étude des mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification (A/33/260) et, au paragraphe 7 de sa résolution 33/89, elle a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des gouvernements sur les mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session, sur les résultats obtenus.

---

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 25 (A/33/25), chap. V, sect. B.

8. Lors des discussions qui ont eu lieu sur ces questions à la Deuxième Commission, plusieurs Etats Membres ont exprimé leur position sur les mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification. Le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, parlant de la proposition sur le financement de la lutte contre la désertification ou l'affectation automatique de fonds à cette fin, proposition figurant dans le document UNEP/GC.6/9/Add.1, a déclaré que la délégation de la RSS d'Ukraine la considérait comme inacceptable parce qu'elle était contraire au principe selon lequel les contributions aux fonds des Nations Unies devaient être volontaires, ainsi qu'aux dispositions de la Charte des Nations Unies qui interdisaient l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats; admettre le principe du financement automatique reviendrait à attribuer aux organisations internationales des fonctions supranationales. Le financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification devait se faire grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles et à une réduction des dépenses. A cet égard, il convenait aussi de garder à l'esprit la proposition de l'URSS tendant à réduire les budgets militaires et à consacrer une partie des ressources ainsi libérées au développement, notamment à la lutte contre la désertification. De même, de l'avis du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques il était inadmissible de créer un impôt international ou de prendre d'autres mesures de financement automatique, car procéder de la sorte serait contraire au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, consacré dans la Charte des Nations Unies, et à la tradition du financement volontaire. Ce point de vue a également reçu l'appui du représentant de la République démocratique allemande. Le représentant de l'Australie a déclaré qu'il était nécessaire de redistribuer les priorités de l'aide étrangère, d'étudier la possibilité d'une assistance bilatérale et éventuellement de modifier la répartition actuelle des ressources de l'ONU. De l'avis du représentant du Koweït, la mise en oeuvre du Plan d'action, avec la pleine participation des organes compétents des Nations Unies, devrait être financée à l'aide de contributions volontaires. Quant à lui, le représentant du Soudan a déclaré qu'étant donné que les pays de la région soudano-sahélienne affectés par la désertification faisaient aussi partie des pays les moins avancés, une assistance financière et technique pour lutter contre la désertification devrait leur être accordée sur une base à long terme. La priorité devrait aller aux moyens d'accroître les ressources affectées à la lutte contre la désertification et de rendre leur attribution automatique. Le représentant de l'Inde a exprimé l'espoir que la communauté internationale apporterait son appui à l'action engagée l'année précédente par l'Assemblée générale, étant donné que la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dépendait en grande partie de l'existence des ressources nécessaires. De l'avis de la délégation française, l'étude sur les mesures et moyens additionnels de financement devrait rester une simple ébauche soumise à l'Assemblée générale. Seules des études plus affinées et prenant en considération tous les paramètres permettraient de se prononcer en connaissance de cause. La délégation chilienne était d'accord avec les auteurs de l'étude pour reconnaître que la désertification constituait un problème prioritaire. La délégation italienne a réitéré son opinion selon laquelle les activités relatives à la mise en oeuvre du Plan d'action devraient être financées à partir des ressources existantes. La délégation du Royaume-Uni était opposée à ce que l'on mobilisât automatiquement des fonds supplémentaires ou que l'on

/...

réservât automatiquement une fraction déterminée des ressources pour un objectif de développement particulier. La délégation néerlandaise avait pris connaissance avec intérêt de l'étude des mesures et moyens additionnels de financement. L'examen d'éventuels moyens nouveaux de financement des programmes des organisations multilatérales au niveau mondial, qui viendraient s'ajouter aux budgets ordinaires et aux ressources extra-budgétaires, devait être abordé avec beaucoup d'attention. Toutefois, les problèmes dont il s'agissait étaient de nature générale et leur examen ne devrait pas se trouver limité à un secteur particulier tel que celui de la lutte contre la désertification. Le cadre approprié pour une telle étude pourrait être celui du problème plus large du transfert des ressources. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), par exemple, examinait déjà ce problème des moyens additionnels de financement dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Ce problème est également mentionné dans le rapport du Comité de la planification du développement sur sa quatorzième session 2/. Il serait utile que les gouvernements aient à leur disposition, lorsqu'ils examineraient le problème une liste complète des suggestions analogues formulées dans le cadre du système des Nations Unies. Le Comité administratif de coordination pourrait être chargé de réunir ces suggestions et de se procurer la documentation y afférente.

---

2/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément No 6 (E/1978/46 et Corr.1).

### III. OBSERVATIONS PRESENTÉES PAR LES GOUVERNEMENTS

9. Au 7 septembre 1979, les 29 pays suivants avaient communiqué au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement leurs observations concernant la question : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Bénin, Botswana, Canada, Chili, Danemark, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Haute-Volta, Luxembourg, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Singapour, Soudan, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Zambie.

10. Douze pays (Bénin, Chili, El Salvador, Espagne, Ghana, Guatemala, Haute-Volta, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Soudan, Swaziland et Thaïlande) ont dans l'ensemble appuyé les mesures et les moyens de financement aux fins de l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification proposés dans l'étude élaborée par le groupe d'experts. De l'avis général de ces pays, l'exécution du Plan d'action appelle nécessairement un financement important qui, dans son principe, devrait être cumulatif et automatique. Les mêmes pays ont également estimé que les mesures et les moyens de financement proposés dans l'étude étaient bien connus mais qu'ils devaient être davantage précisés, clarifiés et que leur application pratique devait être étudiée plus à fond, enfin et surtout ils ne pouvaient être mis en oeuvre sans une volonté politique des Etats.

11. Les gouvernements des pays qui ont appuyé les mesures et les moyens de financement proposés ont présenté un certain nombre d'observations importantes d'ordre général au sujet du document à l'examen. Un gouvernement a insisté sur l'attention qu'il convenait de porter aux intérêts nationaux et aux implications politiques pour les pays intéressés. Un autre gouvernement a mis l'accent sur l'égalité et l'équilibre géographique nécessaire entre les efforts internationaux de lutte contre la désertification. Il a également souligné que l'étude n'expliquait pas complètement comment le secteur privé des pays développés et d'un certain nombre de pays en développement pouvait contribuer au fonds de lutte contre la désertification et que les moyens de mobilisation des sources internes de financement n'avaient pas été étudiés de manière très approfondie.

12. Huit autres pays (Allemagne, République fédérale d', Argentine, Canada, Danemark, France, Royaume-Uni, Suisse et Zambie) se sont déclarés hostiles aux mesures et moyens de financement proposés car, selon eux, le meilleur moyen pour la communauté internationale de lutter contre la désertification était d'utiliser les ressources ainsi que les voies bilatérales et multilatérales existantes. Un gouvernement a estimé que les mesures et moyens additionnels de financement suggérés dans l'étude pouvaient faire oublier que les pays victimes de la désertification devaient accorder la priorité aux programmes de lutte contre celle-ci dans leur propre plan de développement. Un autre gouvernement a estimé que, la désertification n'étant qu'un aspect du problème plus large du développement, il n'y avait pas lieu de créer de nouveaux fonds ou de nouveaux mécanismes internationaux spécialement destinés à lutter contre elle. Selon le même gouvernement, des fonds pour le développement étaient d'ores et déjà mobilisables par l'intermédiaire de voies bilatérales et auprès du Programme des Nations Unies pour le développement, des institutions spécialisées et de la Banque mondiale,

sans compter ceux que pouvaient fournir les banques de développement régionales. Un gouvernement a estimé qu'aucune mesure additionnelle ne devait être adoptée lorsque le compte spécial pour lutter contre la désertification aurait été créé.

13. Les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande et les Pays-Bas ont été d'avis qu'avant d'adopter une décision définitive sur la question, il fallait poursuivre l'étude des propositions de mesures et moyens additionnels de financement du Plan d'action. L'un des pays précités a estimé qu'il serait utile que les gouvernements disposent d'une récapitulation exhaustive des idées pertinentes avancées sur cette question dans le cadre du système des Nations Unies. Selon un autre gouvernement, il serait bon d'établir un plan et une analyse financière dégageant les éléments et les coûts d'un programme visant à arrêter toute nouvelle désertification. Si une meilleure approximation de l'ampleur des ressources additionnelles nécessaires leur était présentée les gouvernements seraient mieux à même de décider de l'opportunité d'élargir les mécanismes financiers existants ou de choisir l'option la plus appropriée.

14. Les gouvernements qui ont répondu au Directeur exécutif ont présenté des observations précises sur trois thèmes principaux de l'étude sur les mesures et moyens additionnels de financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

15. S'agissant du caractère cumulatif et automatique du financement, un certain nombre de gouvernements sont convenus qu'il serait en principe très utile et conforme au plan d'action que le système des Nations Unies puisse dégager des ressources supplémentaires et les allouer aux pays exposés à la désertification. Ils ont appuyé l'idée d'un soutien financier automatique sur une longue période qui ne soit pas affecté par les bouleversements politiques. Selon un gouvernement, il faudrait également envisager de rendre automatique l'aide publique au développement plutôt que de la considérer comme une contribution volontaire. Un autre gouvernement a estimé que les ressources additionnelles pour l'exécution du Plan d'action devaient pouvoir être prévisibles et correctement planifiées et allouées; il fallait tenir dûment compte de la nécessité de disposer de ressources cumulatives. Par ailleurs, un certain nombre de gouvernements ont été d'avis qu'il n'était pas souhaitable d'adopter des mesures et des moyens additionnels de financement puisqu'il existait déjà des fonds appropriés et des moyens pour les utiliser. L'un des gouvernements n'était pas en mesure d'exprimer son opinion sur un financement additionnel avant d'avoir mis au point la version définitive de la planification financière de son projet pilote pour la coordination de ses activités de lutte contre la désertification.

16. En ce qui concerne les sources de financement, les opinions des gouvernements diffèrent sensiblement au sujet de celles avancées dans l'étude. Si un certain nombre de gouvernements ont jugé que les sources de financement proposées étaient adéquates et acceptables, d'autres ont estimé que certaines d'entre elles étaient utopiques, comme l'imposition des transferts d'armes, d'autres intéressantes mais peu susceptibles d'être appliquées à court ou à moyen terme, comme par exemple les recettes d'exploitation du Domaine international. Selon un gouvernement, la collecte de fonds obtenus automatiquement grâce à de nouvelles sources de financement alimentées par les recettes d'exploitation du Domaine international

/...

n'était pas une procédure habituellement adoptée dans ce domaine. Un certain nombre de gouvernements ont fait valoir que de nombreux problèmes se poseraient dans le cas d'une imposition sur le commerce international; les pays exportateurs comme les pays importateurs pourraient répugner à introduire une telle taxe; cette considération était également valable s'agissant de la proposition visant à imposer les dépenses militaires et les transferts d'armes. Un autre gouvernement a appuyé l'idée de taxes commerciales et de recettes rattachées aux dépenses militaires à condition que les pays frappés par la désertification et les pays les moins avancés en soient exemptés. Pour dégager des sources additionnelles de financement, les gouvernements ont estimé qu'il fallait en outre :

a) Convaincre les pays industriellement développés d'accroître leur contribution à l'aide publique au développement, qui devrait être dotée d'un certain automatisme, pour la porter à au moins 0,7 p. 100 de leur produit national brut, comme l'a demandé l'Organisation des Nations Unies;

b) Faire en sorte que les fondations internationales participent activement au financement des programmes de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la désertification;

c) Entreprendre un plus grand nombre d'études sur l'exploitation du Domaine international afin d'utiliser ses ressources dans l'intérêt commun;

d) Demander aux pays touchés par la désertification, en particulier à ceux qui possèdent des ressources pétrolières, d'accroître leur financement;

e) Etudier de manière plus approfondie la façon dont le secteur privé des pays développés et d'un certain nombre de pays en développement peut contribuer au fonds de lutte contre la désertification;

f) Etudier les moyens de mobiliser les sources intérieures de financement des pays touchés par la désertification;

g) Recourir, dans une première étape, aux moyens existants de mobilisation des ressources afin d'accroître, ou d'obtenir dans un délai relativement bref, celles provenant des sources suivantes :

- i) L'aide publique au développement des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE;
- ii) Les emprunts auprès des gouvernements et sur le marché financier international;
- iii) Des investissements privés;
- iv) Des fondations et d'autres organismes à but non lucratif;
- v) Une société publique internationale spécialement créée à cette fin;
- vi) Des projets de lutte contre la désertification productifs de revenus monétaires ou de plus-values foncières.



17. En ce qui concerne la mobilisation et la gestion des fonds, les gouvernements ont également exprimé des opinions très diverses. Un certain nombre d'entre eux ont soutenu qu'il fallait utiliser les moyens bilatéraux et multilatéraux en vigueur sans créer de nouveaux mécanismes d'aide internationale aux pays en développement touchés par la désertification tandis que d'autres ont estimé qu'il était nécessaire de créer un nouvel organisme pour aider à mobiliser et à gérer les fonds obtenus sur les marchés financiers ou auprès d'investisseurs privés.

#### IV. CONCLUSIONS

18. L'objectif immédiat du Plan d'action pour lutter contre la désertification adopté par la Conférence des Nations Unies sur la désertification et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/172 est de prévenir et d'arrêter l'avancée du désert et, là où il est possible, de remettre en état les terres désertifiées pour les rendre à la production. L'objectif final est de maintenir et de favoriser dans les limites écologiques, la productivité des zones arides, semi-arides, sub-humides et autres exposées à la désertification afin d'améliorer la qualité de la vie de leurs habitants. On a souligné qu'une campagne contre la désertification devrait être une entreprise prioritaire dans le cadre des efforts visant à assurer une productivité régulière et optimale. Pour les pays touchés, la mise en oeuvre du Plan d'action est autre chose qu'une simple campagne contre la désertification : elle est un élément essentiel du processus général de développement et un moyen de satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme. L'objectif est d'exécuter le Plan d'action avant l'an 2000.

19. Compte tenu de ces objectifs d'une part et de l'ampleur du problème de l'autre (deux tiers des pays du monde sont touchés soit directement soit indirectement par la désertification; plus d'un tiers de la surface émergée du globe y est exposé; plus de 14 p. 100 de la population mondiale est actuellement victime de la désertification), il devient évident que l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification exigera de l'ensemble du système des Nations Unies des efforts extrêmement énergiques et soutenus. Que les pays les plus gravement atteints soient aussi les pays en développement les plus pauvres et les moins avancés souligne encore davantage la nécessité et l'importance de la coopération internationale afin de résoudre le problème.

20. Compte tenu de la gravité du problème ainsi que de la diversité persistante des opinions exprimées par les gouvernements sur cette question, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

- a) Déterminer, à partir des opinions exprimées par les gouvernements, les propositions de l'étude sur les mesures additionnelles qui devraient être examinées de manière plus précise en indiquant les grandes lignes de cet examen;
- b) Déterminer les recommandations des gouvernements figurant dans le présent rapport qui devraient également faire l'objet d'un examen détaillé.
- c) Prier le Conseil d'administration du PNUE de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session un rapport où il donnerait son avis sur les propositions et recommandations susmentionnées, sur la base d'une étude qu'établirait un groupe d'éminents spécialistes du financement international des projets et programmes convoqué par le Directeur exécutif du PNUE; le groupe devrait inclure dans son étude une analyse des rapports pertinents présentés à diverses instances des Nations Unies.

/...

ANNEXE

Résumé des observations présentées par les gouvernements  
au sujet des mesures et moyens additionnels de financement  
en vue de l'application du plan pour lutter contre la  
désertification

I. INTRODUCTION

On trouvera ci-après un résumé des réponses reçues à la date du 7 septembre 1979 à la note verbale du 16 avril 1979 que le Secrétaire général avait adressée à tous les Etats, pour leur demander d'indiquer leurs vues sur les mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification, comme l'Assemblée générale l'en avait prié au paragraphe 7 de sa résolution 33/89, en date du 15 décembre 1978. Les observations résumées ici portent sur le document UNEP/GC.6/9/Add.1, où figure une étude de ces "Mesures et moyens additionnels de financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification" établie par un groupe de spécialistes de réputation internationale, étude qui a été examinée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa sixième session et par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session.

II. RESUME DES OBSERVATIONS PRESENTEES

A. Généralités

Allemagne, République fédérale d'

Le Gouvernement fédéral voit dans la désertification un problème très important, auquel il accorde une priorité élevée dans sa coopération pour le développement avec les pays touchés. En ce qui concerne son assistance au développement dans le domaine de la lutte contre la désertification, le Gouvernement fédéral a établi les principes suivants :

- a) L'action devrait être dirigée essentiellement vers les pays du Sahel particulièrement touchés;
- b) Le point de départ des mesures contre la désertification devrait consister à déterminer des projets bilatéraux en cours appropriés; il faudrait élargir ces projets en conséquence et dans le cadre du Plan d'action recommandé par la Conférence des Nations Unies sur la désertification;
- c) Le Gouvernement fédéral coordonnera au maximum avec les autres institutions ses mesures contre la désertification; il considère que le Groupe consultatif de lutte contre la désertification, dont il est membre, constitue pour cela un organe approprié.

/...

Pour l'instant, deux importants projets qui concrétiseront dans les faits les principes susmentionnés sont en préparation; ils devraient devenir opérationnels au cours de l'année 1980. L'un d'entre eux est un projet pilote qui doit permettre de coordonner les opérations antidésertification menées par la République fédérale. Le Gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'aborder la question du financement additionnel avant d'avoir achevé la planification du financement de ce projet lui-même.

### Argentine

Pour le Gouvernement de la République argentine, la solution du problème de la désertification passe par une action collective menée dans la concertation et elle doit être considérée comme une priorité absolue à laquelle il faut consacrer une partie importante de l'assistance financière internationale. Etant donné l'importance du plan d'action pour lutter contre la désertification, un financement cumulatif sera nécessaire; on doit pouvoir connaître à l'avance le supplément de ressources dont on disposera pour l'exécution de ce plan et assurer convenablement la planification et la répartition de celles-ci. Toutefois, étant donné qu'il faut engager sans tarder une action contre la désertification, il faudrait commencer par mobiliser des fonds avec les moyens dont on dispose, car il n'est pas d'usage de recourir pour des entreprises de cette nature à un financement automatique, qui aurait sa source dans les recettes d'exploitation du Domaine international.

### Australie

Les services compétents de l'administration australienne sont actuellement en train de poursuivre l'examen des propositions qui figurent dans le rapport du groupe de spécialistes chargés d'étudier la question des mesures et moyens additionnels de financement. Le Gouvernement australien rappelle cependant brièvement sa position, en ce qui concerne le problème de la désertification et le financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification. L'Australie a voté en faveur de la résolution 33/89 de l'Assemblée générale et approuvé les mesures que le PNUÉ a commencé à prendre en vue de l'application du Plan d'action. Elle aide les gouvernements intéressés qui le demandent par une assistance bilatérale portant sur des programmes écologiques, et elle est disposée à consacrer aux opérations de lutte contre la désertification, dans les limites de son programme actuel, une plus grande proportion des moyens qu'elle affecte au développement, en fonction des priorités des pays en développement. Lors de la première réunion du groupe consultatif de lutte contre la désertification, le représentant de l'Australie a donné un aperçu de l'aide que l'Australie pourrait accorder au titre des projets transnationaux prévus dans le cadre des programmes actuels.

### Bahamas

Le Gouvernement des Bahamas regrette de ne pas être en mesure de donner un appui financier au Plan d'action pour lutter contre la désertification, et n'est pas à même de présenter des observations sur l'étude.

/...

Bénin

Le Gouvernement du Bénin approuve le principe des mesures proposées.

Botswana

Le Gouvernement du Botswana a lancé un projet relatif à la fixation des dunes, qui pourrait être considérablement élargi s'il pouvait obtenir des fonds par le truchement de l'assistance internationale.

Canada

Le Gouvernement canadien a rappelé brièvement sa position, qu'il avait déjà fait connaître lors de la Conférence puis lors des sessions du Conseil d'administration du PNUÉ et de l'Assemblée générale. Il lui paraît que les mesures et moyens additionnels de financement proposés dans le document détourneraient plutôt l'attention du fait que les pays touchés par la désertification doivent donner, dans leurs plans de développement, la priorité aux programmes de lutte contre la désertification. Le Canada considère que c'est par les voies bilatérales et multilatérales actuelles que la communauté internationale traitera le mieux le problème.

Chili

Le Gouvernement chilien s'associe aux vues du Groupe des 77, qui a fait connaître à la trente-troisième session de l'Assemblée générale sa position en ce qui concerne la création, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'un compte spécial aux fins de la lutte contre la désertification, et à l'égard du courant d'assistance technique et financière qui va des pays donateurs aux pays en développement engagés dans une action contre la désertification, en particulier lorsqu'il s'agit de projets concrets que les pays en développement peuvent mettre sur pied.

Danemark

Le Gouvernement danois, qui est l'un des rares pays dispensateurs à avoir atteint pendant l'année civile 1978 le taux de 0,7 p. 100 fixé comme objectif de l'assistance au développement, n'est pas en mesure pour l'instant de prévoir des engagements de ressources supplémentaires à consacrer à la lutte contre la désertification. Il a en outre pour principe de faire acheminer la majeure partie de l'assistance qu'il affecte à des organisations multilatérales par le truchement du Programme des Nations Unies pour le développement. En raison de l'importance de la contribution qu'il verse au PNUD, le Danemark ne verse pas, en principe, de contribution aux fonds spéciaux ou aux divers fonds d'affectation spéciale, qu'ils relèvent ou non du système des Nations Unies. En ce qui concerne les mesures et moyens additionnels de financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification, le Gouvernement danois n'est pas convaincu que les mesures d'appel de fonds envisagées soient appropriées.

### El Salvador

Le Gouvernement salvadorien indique que l'action contre la désertification présente pour lui un grand intérêt, car des études réalisées dans certaines parties du pays ont montré l'existence d'une inquiétante détérioration des sols, due à l'érosion, à une agriculture intensive pratiquée avec des techniques imparfaites et à des causes diverses. Les divers moyens prévus pour financer l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification peuvent s'appliquer non seulement de façon unilatérale, mais également sous une forme multilatérale, qui serait fonction de la capacité d'absorption et des réalités économiques des pays de chacune des régions. Le Gouvernement approuve les mesures et moyens additionnels de financement exposés dans l'étude.

### Espagne

De l'avis du Gouvernement espagnol, l'étude établie par le groupe d'experts est importante et mérite d'être prise sérieusement en considération, en particulier en ce qui concerne les nouvelles propositions qui prévoient de faire appel au financement international pour lutter contre la désertification. Elle marque également que le Directeur exécutif du PNUE est déterminé à mettre le Plan d'action en oeuvre. Si grâce à ces propositions, on parvenait à mobiliser les ressources internationales dans le monde entier, les organismes responsables des Nations Unies auraient rendu un grand service à l'humanité. On devrait s'arrêter tout particulièrement sur les recommandations faites par le groupe d'experts au sujet de la mobilisation de fonds provenant de l'exploitation du Domaine international, de l'imposition des dépenses militaires, etc. Néanmoins, s'il est satisfaisant de constater que l'étude présente un large éventail de propositions leur application pratique, pour laquelle il faut une réelle volonté de coopération internationale est plus problématique. Si les idées présentées dans cette étude venaient à trouver une application concrète, l'Espagne verrait là une occasion favorable de contribuer à l'action internationale contre la désertification.

### Etats-Unis d'Amérique

Le Gouvernement des Etats-Unis estime que l'étude qui a été réalisée est utile dans la mesure où elle propose divers moyens de mobiliser les ressources nécessaires pour lutter contre la désertification. Un grand nombre de ces propositions ont déjà été formulées ces dernières années dans d'autres instances internationales (et organismes des Etats-Unis), et le Gouvernement des Etats-Unis qui continue à rechercher le meilleur moyen d'appuyer les programmes de développement internationaux a déjà eu l'occasion de les examiner. Le fait qu'il n'a pas adopté la plupart de ces propositions démontre que pour diverses raisons, il a conclu, soit qu'elles ne permettraient pas d'atteindre les objectifs poursuivis, soit qu'il lui était difficile de les appuyer pour des raisons de politique intérieure.

De l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, l'étude souligne à juste titre combien il serait difficile de faire accepter par tous les pays nombre des solutions proposées. Il y est indiqué également que dans de nombreux cas, rien ne garantit que les ressources mobilisées seraient consacrées à la lutte contre la

désertification. Il serait utile à cet égard d'établir une analyse et un plan financiers indiquant les éléments et les coûts d'un programme visant à enrayer le processus de désertification (400 millions de dollars au total selon l'étude). Le Gouvernement des Etats-Unis pense que certaines des activités prévues dans le cadre d'un tel programme sont certainement déjà en cours d'exécution (par exemple projets du Club du Sahel). Il faudrait préciser dans le plan quelles sont les activités qui sont déjà financées, ainsi que le montant des ressources supplémentaires nécessaires pour parvenir au moins à arrêter le processus de désertification. Si l'on pouvait avoir une idée plus précise du montant approximatif des ressources supplémentaires nécessaires, les gouvernements seraient mieux en mesure de décider s'il suffit de développer les mécanismes financiers existants, ou de déterminer laquelle des nouvelles solutions proposées conviendrait le mieux.

Le Gouvernement des Etats-Unis est préoccupé par l'ampleur, la gravité et l'urgence du problème de la désertification et continuera à utiliser les mécanismes de financement existants tout en gardant à l'étude les divers moyens de mobiliser des ressources supplémentaires.

#### Finlande

Le Gouvernement finlandais adhère sans réserve au Plan d'action pour lutter contre la désertification. Il considère toutefois que les propositions relatives aux mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action demandent une analyse plus poussée avant qu'il puisse prendre définitivement position sur cette question.

#### France

Selon les autorités françaises, la lutte contre la désertification est déjà, et en ce qui concerne la France pour de nombreuses années encore, entrée dans une phase active, et elle est financée selon des mécanismes bilatéraux ou multilatéraux traditionnels, dont les responsables français n'ont pas l'intention de s'écarter.

#### Ghana

Le Gouvernement ghanéen pense qu'il faudrait solliciter des fonds supplémentaires en plus des allocations budgétaires actuelles.

#### Guatemala

Le Gouvernement guatémaltèque est conscient de l'importance du problème de la désertification et du fait qu'il faut prendre d'urgence des mesures permettant d'arrêter l'avancée du désert et rendre les terres désertiques à un usage productif. Il s'inquiète de voir que certaines parties du pays pourraient être gravement touchées par la désertification dans un proche avenir. Les propositions de financement additionnel qui figurent dans l'étude lui paraissent appropriées et il estime qu'elles devraient en particulier être utiles aux pays en développement qui n'ont pas suffisamment de moyens financiers.

/...

A/34/575  
Français  
Annexe  
Page 6

Haute-Volta

Le Gouvernement voltaïque n'a pas jugé nécessaire de formuler les observations de fond sur l'étude de l'équipe d'experts.

Luxembourg

N'ayant pas de spécialistes des questions de désertification, le Gouvernement luxembourgeois n'est pas à même d'apporter des éléments substantiels à l'étude consacrée aux mesures et moyens additionnels de financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

/...



Pays-Bas

Selon le Gouvernement néerlandais, une étude approfondie portant sur les nouveaux moyens auxquels on pourrait recourir pour financer les programmes entrepris à l'échelon mondial par des organisations multilatérales - autrement qu'à l'aide des ressources des budgets ordinaires et des ressources extra-budgétaires habituelles - mérite certainement qu'on la prenne en considération. Les problèmes devant lesquels on se trouve revêtent un caractère général et il ne faudrait donc pas en limiter l'analyse à un secteur particulier, comme la lutte contre la désertification. Une étude générale de cette nature trouverait sa place dans le cadre plus vaste du "transfert de ressources". Il serait utile, semble-t-il, que les gouvernements puissent disposer d'un inventaire de toutes les idées avancées à cet égard dans les organismes des Nations Unies comme celles que l'on trouve dans l'intéressante étude qui figure dans le document UNEP/GC.6/9/Add.1. Le Comité administratif de coordination (CAC), qui s'occupe de tous les secteurs du système des Nations Unies, pourrait inventorier ces documents et ces idées. Ce serait un premier pas logique sur la voie d'un examen rationnel du problème des mesures additionnelles de financement, auquel tous les membres du système des Nations Unies sont intéressés au premier chef. Le Directeur exécutif du PNUE pourrait peut-être prendre une initiative en ce sens.

République-Unie de Tanzanie

Le Gouvernement tanzanien souscrit pleinement à la plupart des propositions qui figurent dans le document UNEP/GC.6/9/Add.1 relatif aux mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification et félicite les auteurs de l'étude des efforts qu'ils ont déployés pour mettre au point ce document. Il est indispensable, à son avis, de mobiliser des ressources suffisantes pour financer les programmes d'investissement, de recherche, de formation et autres nécessaires pour appliquer le Plan d'action. Le Gouvernement tanzanien estime que les programmes actuels de lutte contre la désertification sont axés davantage sur les moyens permettant de surveiller le processus de désertification au niveau régional qu'au niveau mondial. C'est ainsi qu'en Afrique, les efforts internationaux sont plutôt concentrés sur la région soudano-sahélienne, au détriment des pays situés au sud de l'Equateur; il conviendrait de remédier à cette situation. Selon le Gouvernement tanzanien, s'il est vrai que l'application du Plan d'action ne saurait être couronnée de succès que si le Plan bénéficie de l'appui de chaque gouvernement, il ne faut pas sous-estimer pour autant le rôle de l'assistance internationale bilatérale et multilatérale. Le document UNEP/GC.6/9/Add.1 n'explique pas très bien comment le secteur privé peut, tant dans les pays développés que dans certains pays en développement, contribuer au Fonds spécial pour lutter contre la désertification. On n'a pas accordé beaucoup d'attention aux moyens de mobiliser des sources de financement internes.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Gouvernement britannique estime que la désertification n'est qu'un des aspects du problème plus vaste du développement. C'est pourquoi, il ne pense pas

/...

qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux fonds internationaux ou d'établir de nouveaux mécanismes internationaux spécifiquement pour résoudre le problème de la désertification. A son avis, le financement des programmes de développement est déjà assuré sur le plan bilatéral et par le PNUD, les institutions spécialisées et la Banque mondiale, sans compter que des fonds peuvent aussi être obtenus auprès des banques régionales de développement. Le Gouvernement britannique doute qu'il soit nécessaire d'établir de nouveaux mécanismes internationaux pour appliquer les mesures consécutives prévues dans le cadre du Plan et continue à se demander s'il serait rentable d'agrandir le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne. A son avis, le PNUD et les mécanismes existants de l'ONU, y compris le PNUE, devraient être en mesure de mener à bien les activités consécutives nécessaires. Le Royaume-Uni est en général opposé à la création de fonds sectoriels. A son avis, l'expérience récente démontre que les fonds spéciaux n'ont en général pas réussi à attirer des contributions importantes et une grande partie de leurs ressources sert souvent à couvrir des frais généraux administratifs. En outre, l'existence de fonds d'affectation spéciale par secteur tend à encourager les pays en développement à établir leurs plans et priorités en matière de développement national en plusieurs étapes successives au lieu d'adopter une vue d'ensemble, de sorte que les ressources disponibles sont parfois mal utilisées et les priorités nationales faussées.

#### Seychelles

Le Gouvernement des Seychelles approuve pleinement toutes les mesures prises en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification. Mais dans la mesure où les Seychelles sont un Etat insulaire en développement, le gouvernement regrette de ne pas être à même, pour l'instant, de contribuer par un apport financier à l'exécution de ce Plan.

#### Singapour

Le Gouvernement de Singapour n'a pas d'observations à présenter au sujet de l'étude considérée puisque le problème de la désertification ne se pose pas dans le pays, où l'on ne trouve pas non plus de spécialistes de cette question.

#### Suisse

Le Gouvernement suisse préférerait financer à titre bilatéral des projets appropriés de lutte contre la désertification dans divers pays sélectionnés et il ne peut appuyer les mesures proposées sous leur forme actuelle.

#### Suriname

Le Suriname ne se trouve pas confronté au problème de la désertification puisque les précipitations annuelles moyennes y sont de l'ordre de deux mille millimètres. Il a cependant promulgué une législation tendant à protéger les parties du pays qui pourraient être exposées à devenir désertiques. Pour la raison exposée plus haut, le Gouvernement n'a pas présenté d'observations au sujet de l'étude sur les mesures et moyens additionnels de financement.

### Swaziland

Le Gouvernement du Swaziland a fait savoir qu'il approuvait entièrement les mesures et moyens additionnels de financement proposés dans l'étude en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

### Thaïlande

Vu que de nombreux pays, y compris la Thaïlande, doivent faire face aux problèmes de la sécheresse et de la désertification, la Thaïlande estime que des ressources financières considérables doivent être consacrées à l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification. C'est pourquoi la Thaïlande convient en principe qu'il serait très utile et conforme au Plan d'action que l'Organisation des Nations Unies trouve des moyens supplémentaires de financement pour aider les pays qui se heurtent à ces problèmes, en tenant dûment compte des intérêts nationaux et des conséquences politiques éventuelles pour les pays touchés.

### Zambie

Le Gouvernement zambien estime qu'avec la création - qu'il appuie - du compte spécial pour le financement de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification, il ne semble pas nécessaire de chercher d'autres mesures et moyens de financement.

- B. Observations portant plus particulièrement sur les mesures et moyens proposés dans le document UNEP/GC.6/9/Add.1
1. Nécessité d'un financement cumulatif et automatique

Allemagne, République fédérale d'

Le Gouvernement fédéral ne peut se prononcer sur les moyens de financement supplémentaire tant qu'il n'a pas achevé la planification financière du projet de coordination des activités de la République fédérale relatives à la lutte contre la désertification.

Argentine

Pour le Gouvernement argentin, l'étude du groupe de spécialistes montre à quel point il est nécessaire de pouvoir être assuré de moyens de financement et indique un certain nombre de sources de fonds extérieurs auxquelles on peut avoir recours, non seulement pour des projets à l'échelle mondiale, mais aussi à l'échelle nationale et régionale. Le Gouvernement argentin est d'avis que le financement devrait être cumulatif. Il doit être possible d'établir des prévisions concernant les ressources supplémentaires et d'en planifier judicieusement l'affectation.

Canada

D'après le Canada, les moyens et mesures de financement supplémentaires proposés ne sont pas acceptables car ils tendent tous à faire oublier que les pays victimes de la désertification doivent donner aux programmes de lutte contre la désertification la première place dans leurs propres plans de développement.

Etats-Unis d'Amérique

Pour le Gouvernement américain, il serait utile d'établir une analyse et un plan financiers indiquant les éléments et les coûts d'un programme visant à enrayer le processus de la désertification. Le plan préciserait quelles sont les activités dont le financement est déjà assuré, ainsi que le montant des ressources supplémentaires nécessaires pour parvenir au moins à arrêter l'avance du désert. Si l'on pouvait avoir une idée plus précise du montant approximatif des ressources supplémentaires nécessaires, les gouvernements pourraient plus facilement décider s'il est suffisant de développer les mécanismes financiers existants, ou déterminer laquelle des nouvelles solutions proposées serait la plus indiquée.

Haute-Volta

Le Gouvernement de la Haute-Volta insiste sur le fait que si l'on veut que le Plan d'action soit efficace, il faudra que son financement soit assuré pendant une longue période, ne soit pas affecté par l'évolution de la situation politique et ait un caractère automatique.

République-Unie de Tanzanie

Le Gouvernement tanzanien estime que l'idée d'automatisme est rationnelle, encore faut-il que les pays l'acceptent. L'automatisme ne doit pas s'appliquer seulement à l'impôt sur les ventes de pétrole et d'armes mais devrait, entre autres, comprendre des impôts sur le revenu provenant de la vente de biens d'équipement et de biens de consommation. Il faudrait aussi envisager l'aide publique au développement comme une aide automatique et non comme une contribution volontaire.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Gouvernement du Royaume-Uni pense qu'il est inutile de créer de nouveaux fonds internationaux ou de mettre sur pied de nouveaux mécanismes internationaux spécifiquement pour résoudre le problème de la désertification qui, à son sens, ne représente qu'un aspect du problème plus vaste du développement.

Thaïlande

La Thaïlande admet en principe qu'il serait très utile et conforme au Plan d'action pour lutter contre la désertification que l'Organisation des Nations Unies trouve des moyens supplémentaires de financement pour aider les pays qui ont à faire face au problème de la désertification.

2. Sources de financement

Argentine

Etant donné l'urgence de la lutte contre la désertification, il faudrait commencer par utiliser les moyens existants de mobiliser les ressources, afin d'obtenir dans un délai relativement bref des fonds des sources ci-après ou accroître le montant des fonds provenant de ces sources :

- a) Aide publique au développement fournie par les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE;
- b) Prêts de gouvernements et des marchés financiers mondiaux;
- c) Prises de participation;
- d) Fondations et autres organisations à but non lucratif;
- e) Une société publique internationale créée spécialement à cette fin;
- f) Projets de lutte contre la désertification générateurs de recettes ou donnant aux terres une valeur accrue.

/...

Le Gouvernement argentin pense que l'utilisation des fonds provenant de nouvelles sources de financement automatiques et prélevés sur les recettes d'exploitation du domaine international n'est pas un procédé habituel en pareil cas.

#### Canada

Pour le Canada, les mesures et moyens de financement supplémentaires proposés dans l'étude vont de l'utopique - comme l'impôt sur la vente des armes - aux propositions intéressantes mais difficiles à mettre en pratique à court ou moyen terme - comme les recettes d'exploitation du domaine international.

#### Espagne

Le Gouvernement espagnol estime que les propositions concernant de nouvelles sources de financement pour l'application du Plan d'action, comme les recettes d'exploitation du domaine international et l'impôt sur les dépenses militaires, sont intéressantes et méritent d'être examinées avec sérieux. Il est également très utile de pouvoir étudier toute une gamme de propositions différentes. Cependant, le Gouvernement espagnol doute fort qu'aucune d'entre elles soit applicable dans la pratique.

#### Etats-Unis d'Amérique

Le Gouvernement des Etats-Unis estime qu'au cours des dernières années, bon nombre des solutions envisagées dans l'étude pour mobiliser les ressources nécessaires à la lutte contre la désertification ont déjà été proposées par d'autres instances internationales (et organismes des Etats-Unis), et qu'il a eu l'occasion de les examiner, tout en continuant de rechercher le meilleur moyen d'appuyer les programmes internationaux de développement. Si la plupart de ces solutions n'ont pas été adoptées, c'est parce que, pour diverses raisons, le Gouvernement des Etats-Unis a conclu, soit qu'elles ne permettraient pas d'atteindre les objectifs recherchés, soit qu'il lui était difficile de les appuyer pour des raisons de politique intérieure. C'est à juste titre que l'étude met l'accent sur les problèmes que pose la réalisation d'un accord international sur nombre des solutions proposées. Il y est également souligné que dans de nombreux cas, rien ne garantit que les recettes mobilisées seraient consacrées à la lutte contre la désertification.

#### Ghana

Le Gouvernement ghanéen estime que pour compléter les ressources consacrées par le PNUE à la lutte contre la désertification, il faudrait chercher à obtenir des moyens de financement supplémentaire auprès des pays victimes de la désertification, surtout de ceux qui ont reçu du pétrole.

#### Guatemala

Le Gouvernement guatémaltèque trouve que la plupart des sources de financement proposées sont acceptables et estime que les propositions contenues dans l'étude constituent une contribution importante à la solution des problèmes des pays en développement victimes de la désertification qui peuvent maintenant prétendre au revenu provenant de l'exploitation des ressources non vivantes des eaux internationales et de la taxe de pollution.

Haute-Volta

Le Gouvernement voltaïque estime que les sources de financement proposées par le groupe de spécialistes (à savoir, les recettes d'exploitation du domaine international, l'imposition des dépenses militaires et des transferts d'armes associée à l'utilisation des droits de tirage spéciaux et, éventuellement, à une taxe commerciale internationale) sont appropriées, mais exigent un effort de volonté politique. Ces ressources sont encore inexploitées et il faut promouvoir leur utilisation.

République-Unie de Tanzanie

Le Gouvernement tanzanien estime que, pour l'une ou l'autre raison, les pays développés n'ont pas répondu à l'appel que leur avait lancé l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils portent le montant de leur aide au développement à 0,7 p. 100 de leur produit national brut, par rapport au niveau actuel de 0,33 p. 100. Il faut trouver les moyens de convaincre les pays développés d'accroître considérablement leur contribution à l'aide publique au développement, laquelle devrait avoir un caractère automatique.

Le Gouvernement tanzanien appuie pleinement la participation active des fondations internationales au financement des programmes de formation et de recherche. Il pense que le nombre d'études accomplies jusqu'à présent sur l'exploitation du domaine international est insuffisant. La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer pourrait jouer un rôle utile à cet égard, en définissant la nature et les pouvoirs d'une autorité internationale chargée de contrôler l'exploitation de ces ressources. Il pense également que l'imposition d'une taxe commerciale internationale sur certaines marchandises poserait de nombreux problèmes. Tant les pays exportateurs que les pays importateurs pourraient se montrer peu enclins à accepter la perception d'une telle taxe. Ceci vaut également pour l'imposition des dépenses militaires et des transferts d'armes proposée dans l'étude.

Soudan

Le Gouvernement soudanais souscrit aux propositions tendant à faire appel :

- a) Aux recettes d'exploitation du domaine international (A, B et C);
- b) Aux droits de tirage spéciaux;
- c) A la taxe commerciale et à l'impôt sur les dépenses militaires, à condition que les pays victimes de la désertification et les pays les moins avancés en soient exemptés.

3. Mobilisation et gestion des fonds, y compris un compte spécial

Allemagne, République fédérale d'

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne considère que le Groupe consultatif de lutte contre la désertification est l'organe approprié pour la coordination des efforts internationaux de lutte contre la désertification.

Canada

Le Gouvernement canadien est d'avis qu'il faut utiliser les circuits bilatéraux et multilatéraux existants, sans créer de nouveaux mécanismes pour l'assistance internationale aux pays en développement victimes de la désertification. Selon le Canada, le Club des amis du Sahel constitue l'un des meilleurs exemples de mécanisme multilatéral approprié.

Chili

Le Gouvernement chilien approuve en principe la création d'un compte spécial pour la lutte contre la désertification, qui servirait à financer les projets nationaux, sous-régionaux et régionaux de lutte contre la désertification.

Finlande

Le Gouvernement finlandais n'est pas en mesure d'accepter la proposition tendant à créer dans le cadre des Nations Unies un compte spécial pour le financement des projets nationaux et régionaux. Le Gouvernement finlandais est d'avis que les organismes de financement existant dans le cadre du système des Nations Unies sont les mieux placés pour mettre à exécution le Plan d'action pour lutter contre la désertification, en tenant compte en particulier des recommandations contenues dans ce Plan.

France

Les autorités françaises ont exposé à maintes reprises leur opinion sur la création d'un compte spécial, et leur position demeure inchangée. Elles pensent que la lutte contre la désertification est déjà, et depuis de nombreuses années en ce qui les concerne, engagée et financée par les mécanismes bilatéraux et multilatéraux traditionnels qu'elles n'ont pas l'intention d'abandonner. En tant que membre actif du Groupe consultatif de lutte contre la désertification, la France a l'intention de participer à ses travaux, conformément au mandat approuvé par le Groupe à sa première réunion, et dans l'esprit qui a présidé à sa création, à savoir qu'il restera un organe consultatif non structuré et sans responsabilité en matière de financement.

/...



Haute-Volta

Le Gouvernement voltaïque pense qu'il faudra créer une nouvelle institution pour aider le PNUE à mobiliser et à gérer les ressources financières réunies sur les marchés financiers ou provenant d'investisseurs privés.

République-Unie de Tanzanie

Le Gouvernement tanzanien approuve en principe la création, dans le cadre des Nations Unies, d'un compte spécial pour l'exécution du Plan d'action. Il faudrait étudier en détail la possibilité d'instituer une société publique internationale chargée de financer les projets de lutte contre la désertification, en suivant les directives générales du Conseil d'administration du PNUE. Toutefois, le Gouvernement tanzanien pense qu'en ce qui concerne la mobilisation et la gestion des fonds, un certain nombre des questions abordées aux paragraphes 61 à 68 du document UNEP/GC.6/9/Add.1 doivent encore être éclaircies.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Gouvernement du Royaume-Uni n'est pas convaincu que les avantages d'un compte spécial l'emporteraient sur ses inconvénients, qui, à son avis, sont les suivants :

- a) Création d'un mécanisme administratif coûteux;
- b) Prolifération d'organismes, ce qui accroîtrait les problèmes de coordination au sein du système des Nations Unies et pourrait aggraver les doubles emplois et les chevauchements d'activités;
- c) Affectation de ressources financières et de personnel qualifié à des mécanismes administratifs supplémentaires, au détriment des activités sur le terrain.

Le Royaume-Uni n'a pas l'intention de contribuer au compte spécial qui a été créé. Il continuera néanmoins de fournir une assistance multilatérale par l'intermédiaire des mécanismes et des institutions existants, qui pourront utiliser ses contributions en tenant compte des priorités des pays bénéficiaires. Le financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification devrait continuer d'être assuré par les mécanismes d'assistance bilatéraux et multilatéraux existants.

Zambie

Le Gouvernement zambien appuie la création d'un compte spécial au niveau mondial, dans le cadre des Nations Unies, conformément à la proposition de la Conférence des Nations Unies sur la désertification.

-----